

Taxi

le journal

Bureau du taxi
et du remorquage
de Montréal

DANS CE NUMÉRO

MON TAXI

Exercer le métier de chauffeur à Montréal 3

DAME RENVERSÉE PAR UN CAMION

Le coroner Dionne demande au BTR
d'intensifier la surveillance
des chauffeurs de taxi 7

UN NOUVEAU POSTE D'ATTENTE

...coin Plessis et Sherbrooke 9

TRANSPORT ILLÉGAL

Le BTR ne chôme pas ! 10

RÉPARTITION DES APPELS PAR ÉCRAN

L'appareil est sécuritaire 14

Consultation sur l'industrie du taxi

LE MTQ DÉPOSE SON RAPPORT

Au début de novembre, le ministre des Transports du Québec rendait public le *Rapport sur la Loi concernant les services de transport par taxi*. Ce rapport fait suite à une vaste réflexion sur l'ensemble de l'industrie du taxi, réflexion devant guider le gouvernement sur l'opportunité de maintenir ou de modifier cette loi. À ce sujet, vous trouverez une page complète d'information publiée par le MTQ à l'intérieur du présent numéro.

Par ailleurs, *TLJ* dresse pour vous une liste de pistes de solutions émises par les intervenants lors de la tournée de consultation. Vous pouvez consulter la version intégrale de ce rapport à l'adresse Internet suivante :

mtq.gouv.qc.ca/fr/publications/modes/personnes/taxi_rapport2005oct.pdf

Voici quelques pistes contenues dans ce rapport

- Favoriser la mise sur pied de tables de concertation régionales pour les régions administratives qui le désirent; ces tables auraient pour fonction de coordonner les efforts des intervenants régionaux en matière de transport des personnes, dont les services de transport par taxi, et de répondre aux besoins particuliers de leur territoire.
- Que dorénavant, la CTQ détermine à la fois les quotas de permis de propriétaire de taxi et les limites des agglomérations.
- Que le ministère des Transports du Québec, de concert avec l'industrie du taxi, examine l'opportunité d'établir une formule d'indexation des tarifs de transport par taxi et la faisabilité d'une telle entreprise.

Vérification avant départ

- Dresser un bilan de cette mesure et de son application et réviser la liste des éléments à vérifier.

Ordinateur de bord

- Permettre l'installation dans les véhicules-taxis d'un ordinateur de bord comportant un écran, afin de faciliter la gestion des activités des entreprises de transport par taxi.

Transport par limousine et par limousine de grand luxe

- Examiner la possibilité de dispenser une formation particulière pour les nouveaux chauffeurs de limousine des territoires des villes de Montréal et de Québec (réf. au décret numéro 735-2002 concernant la spécialisation des services des titulaires de permis de propriétaire de taxi).
- Maintenir les hauts standards exigés actuellement pour les limousines et les limousines de grand luxe.
- S'assurer que la tarification des services de limousine et de limousine de grand luxe reflète le caractère haut de gamme de ces services.
- Maintenir la disposition actuelle de la Loi (cf. article 146), tout en permettant clairement l'abandon de la spécialisation de ces permis individuels. Cette solution suppose l'ouverture des quotas de permis de propriétaire de taxi dans certaines agglomérations (par exemple, A-11 à Montréal ou A-36 à Québec). La disposition prévoyant que ces permis puissent être vendus individuellement à partir du 20 juin 2005 serait maintenue.
- Revenir aux permis d'entreprise, tels qu'on les connaissait avant l'entrée en vigueur de la présente Loi. À cet effet, la Loi établirait un nombre de voitures assorti d'un pourcentage permettant sa fluctuation (à la hausse ou à la baisse) sans autorisation spéciale de la CTQ. Hors de ce nombre, une demande spéciale devrait être présentée devant la Commission.

Limousine de grand luxe

- Examiner avec la SAAQ la possibilité de permettre la consommation d'alcool par les passagers à bord des limousines de grand luxe.
- Examiner avec la SAAQ la possibilité d'adapter le nombre de passagers autorisé à bord du véhicule aux normes de Transports Canada (10 personnes).
- Étant donné l'importance des modifications proposées au chapitre de la limousine, il est apparu nécessaire, si elles devaient être mises en oeuvre, de procéder à une large consultation auprès des acteurs concernés.

Permis de chauffeur de taxi – Formation des chauffeurs de taxi

- Étendre à l'ensemble du territoire québécois l'obligation, pour tout nouveau chauffeur de taxi, de suivre une formation de base.
- Dans ce cadre, examiner la possibilité de mettre sur pied une formation à distance.
- Distinguer la formation des chauffeurs de limousine et la formation des chauffeurs de taxi.

(suite à la page 3)

765-3577

FINANCEMENT TAXI

RABAIS!

Lors de la dernière année, **nos ristournes** versées aux membres correspondaient à **environ 1,30 % de rabais** en intérêts sur un financement taxi. Faites le calcul, **cela peut représenter beaucoup d'économie d'argent**. Voilà un réel avantage qu'aucune autre institution financière que Desjardins peut vous offrir.

INFORMEZ-VOUS : (514) 765-3577 poste 254

LES AVANTAGES :

- **Financement jusqu'à 75 % avec rabais de taux très très intéressant**
- **Amortissement : possibilité jusqu'à 12 ans**
- **Auto taxi : financement jusqu'à 100 % avec rabais de taux très, très intéressant**
- **Différents termes de financement taxi, de 1 an à 5 ans**
- **Assurance-vie et assurance-invalidité non obligatoires**
- **Coffret de sûreté gratuit pour la première année**
- **Aucune cotisation**
- **Aucuns frais d'ouverture de dossier**
- **Aucuns frais de renouvellement**
- **Rendez-vous très très très rapide**
- **Réponse pour autorisation de votre financement en 48 heures**
- **Beaucoup d'autres avantages pour vous et vos proches**

Contactez-nous, vous serez surpris de constater comment nos conditions sont très, très avantageuses et comment il est très, très facile d'obtenir du financement taxi. Pourquoi ne pas profiter de ces avantages et ainsi obtenir un nouveau financement taxi, ou tout simplement augmenter votre financement taxi actuel !

C'est facile, informez vous !



Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint Paul

(514) 765-3577 poste 254

2645 rue Allard, Montréal (Québec) H4E 2L7
Arrondissement Sud-Ouest

(suite à la page 3)

Transport adapté pour les personnes handicapées – Permis de propriétaire de taxi restreint

- Autoriser la délivrance de permis restreints prévoyant le transport des personnes handicapées et des bénéficiaires du réseau de la santé; il faudrait examiner avec la SAAQ la possibilité de créer une plaque d'immatriculation distinctive.
- Que les catégories d'usagers (personnes handicapées et bénéficiaires du réseau de la santé) visées par ce type de permis soient mieux définies.
- Prévoir une mesure transitoire afin d'autoriser les titulaires actuels de permis restreints pour le transport des personnes handicapées à transporter également les bénéficiaires du réseau de la santé.
- Pour les villes de Québec, Laval, Longueuil, Trois-Rivières, Sherbrooke, Saguenay, Lévis et Gatineau, examiner la possibilité de permettre le regroupement des titulaires des permis de propriétaire de taxi restreints (transport des personnes handicapées et des bénéficiaires du réseau de la santé) au sein d'organisations d'intermédiaires en services spécialisés dans ce domaine; le territoire de ces intermédiaires devrait correspondre au territoire de la ville concernée.

- Examiner l'opportunité de mettre en place cette mesure pour les municipalités où le besoin se manifeste.
- Pour l'ensemble des autres régions, en plus de permettre la délivrance de permis restreints, imposer l'immatriculation des véhicules-taxis adaptés au moment de la délivrance des permis de propriétaire de taxi à la suite de l'ouverture des quotas touchant ces permis.
- Prévoir, pour les véhicules-taxis faisant l'objet d'un permis restreint, un lanternon et une vignette obligatoires de façon à les distinguer des taxis ordinaires.
- Que le Programme de subventions à l'adaptation des taxis pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant soit maintenu pour les cinq prochaines années.

Formation des chauffeurs de taxi pour le transport des personnes ayant des limitations

- Que les mesures soient prises afin que le cours de formation en transport adapté soit offert dans les meilleurs délais à tous les titulaires de permis de chauffeur de taxi.

Transport avec accompagnement des bénéficiaires du réseau de la santé

- Abolir la spécialisation « transport avec accompagnement des bénéficiaires du réseau de la santé ».
- Autoriser la délivrance d'un permis de propriétaire de taxi restreint prévoyant le transport des personnes handicapées et des bénéficiaires du réseau de la santé; il faudrait examiner avec la SAAQ la possibilité de créer une plaque d'immatriculation distinctive.
- Que les catégories d'usagers (personnes handicapées et bénéficiaires du réseau de la santé) visées par ce permis soient mieux définies.
- Mettre sur pied une campagne d'information visant à faire connaître à l'industrie du taxi et aux demandeurs de permis les possibilités qu'offre ce nouveau type de permis de propriétaire de taxi.

Autres sujets

- Hausser le montant des amendes pour les personnes ayant été trouvées coupables de transport illégal par automobile.
- Maintenir le statu quo en ce qui a trait à la décentralisation des pouvoirs de réglementation et de contrôle.

**rabais exclusif
2,5 cents le litre
de carburant !**



Regroupement des achats corporatifs du Québec inc.

RACQ est heureux d'annoncer que **plus de 4000 de nos membres** profitent déjà du **rabais exclusif de 2,5 cents le litre de carburant** accordé aux stations service Petro-Canada.

Qu'attendez-vous pour devenir membre vous aussi et recevoir votre carte RACQ-Petro-Canada? C'est simple et c'est gratuit. Vous n'avez qu'à remplir le formulaire inclus dans ce magazine et à nous le faxer sans frais au (514) 278-7007 ou au 1-866-557-7007. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone au (514) 278-4774 ou au 1-888-278-4774

Vous trouverez également nos formulaires sur notre site Internet : **www.racq.ca**

Profitez donc dès maintenant de cette offre exclusive à l'industrie du taxi ainsi qu'à celles du remorquage et des services courrier.

Nous vous rappelons que ce rabais de 2,5 cents le litre s'additionne aux avantages conférés par l'utilisation de votre carte Petro-points ainsi que la carte Master-Card-Petro-Canada de Citi Bank. Notons également que le rabais RACQ est immédiat peu importe le mode de paiement (incluant les coupons de taxi de Pontiac, Champlain et Hochelaga dans les stations-service participantes).

Être taxi à Montréal et en faire son métier

par Josée Thibeault

Une collaboration spéciale

Intersection René-Lévesques et Frère-André. Cinq voitures de taxis font la queue. Derrière leur volant, les conducteurs somnolent, lisent le journal, regardent passer le temps. Une heure, voire deux heures, ils attendent, patiemment, un appel sur leur radio pour quitter le poste d'attente. Chacun a derrière la tête comme une auréole, une carte plastifiée avec sa photo, accompagnée de quelques chiffres, accrochée au coin supérieur de leur portière. Dans le jargon du métier, cette petite carte porte le nom de *pocket number*, le permis de travail, la clé de la serrure qui donne accès à l'univers du taxi. C'est après avoir suivi un cours de cinq semaines sur le métier, appris la toponymie montréalaise et passé les examens de l'école et du *Bureau du taxi et du remorquage* que les chauffeurs obtiennent ce permis. Enfin, sur le haut de leur voiture, les conducteurs posent leur dôme, sur lequel figure leur numéro d'identification, noir sur blanc. Prêts à rouler dans la jungle montréalaise, ils peuvent maintenant embarquer des gens et mettre en marche le taximètre. *Que l'aventure commence !*

Un métier : trois points de vue

Haute comme trois pommes, **Colette L'Archevêque**, 59 ans, regard d'un bleu vif et cheveux courts couleur sel et poivre, est l'une des 136 femmes sur 9 699 chauffeurs de taxis à Montréal. « Devenir chauffeur de taxi était pour moi une façon d'être autonome dans mes finances, de cesser de travailler pour l'épicerie de mon mari et de ne plus compter

sur lui pour vivre ». Dès 1981, une « grosse minoune » devient sa voiture de taxi, et SOS, son premier centre d'appel. Aujourd'hui cette compagnie n'existe plus et a été achetée par Taxi Diamond. D'un pas décidé, elle tente de se tailler une place dans ce milieu d'hommes. « À cette époque-là, les Québécois n'acceptaient pas les femmes. Ils nous disaient d'aller faire la vaisselle. Ils refusaient de nous enseigner le métier, les repères, les attraits touristiques, la façon de s'orienter et celle de prendre les appels ». Puisqu'en 1981, aucune formation sur le métier n'était disponible, c'est grâce à un Haïtien, qui lui a gentiment révélé quelques informations sur le questionnaire de l'examen gouvernemental obligatoire, que Mme L'Archevêque a pu obtenir son *pocket number*. En 1983, elle devient propriétaire d'une licence de taxi, d'une petite Buick et d'une radio pour seulement 14 000 dollars. Les dépenses afférentes à une voiture étaient deux fois moins élevées dans les années 80. « Les petits garagistes faisaient de bons prix. Aujourd'hui, je suis obligée d'aller chez mon concessionnaire, Toyota, pour les bris, puisque les garages ne disposent pas de la machinerie *dernier cri* pour répondre aux caprices de ma voiture, aux gadgets et j'en passe », déplore-t-elle.

Si Colette L'Archevêque considère qu'être chauffeur de taxi est un métier dont le salaire est aléatoire, d'autres croient plutôt que le milieu est sécurisant. Pour **Ibrahim Saghbini**, arrivé du Liban à l'âge de 22 ans, l'industrie du taxi est plus stable que celle de l'hôtellerie, dans laquelle il a travaillé avant de devenir chauffeur en 1989. Ce quadragénaire aux cheveux grisonnants un peu frisés, ayant un

joli accent et un air timide, a fui la guerre civile de son pays et s'est réfugié au Canada en 1987. C'est encore avec émotion qu'il parle des conditions de son pays. « Notre liberté était supprimée. Il était impossible de vivre au quotidien. Les bombardements éclataient de partout, les écoles étaient fermées, aucune possibilité pour l'avenir ne s'offrait à nous. » Il espérait trouver ici une vie meilleure, mais ses deux années d'études en architecture n'ont pas été reconnues. Alors, cet obstacle l'a détourné du but de sa vie et l'a conduit vers le taxi. « Recommencer mes études dans ce domaine signifiait que je devais m'y investir à plein temps, ce que je ne pouvais faire, donc j'ai abandonné mon projet pour gagner rapidement de l'argent », regrette-t-il.

Pour **Jean-Jacques Raymond**, originaire d'Haïti et agent de stationnement pour la Ville de Montréal préparant sa retraite, le taxi est un moyen d'assurer ses vieux jours. Sanglé dans un uniforme d'agent, il donne des contraventions du lundi au vendredi. La fin de semaine, vêtu d'un veston, d'une cravate et doté d'une voiture de l'année, lavée deux fois par jour, il écoute, aide et rend service aux clients. Diplômé à Port-au-Prince en génie civil, Jean-Jacques Raymond est arrivé au Canada en 1971, à 22 ans, afin de fuir le régime Duvalier. Il a poursuivi ses études en informatique au Collège Dawson et enchaîné avec un bac à l'Université de Montréal pour se placer comme commis en informatique à la Ville de Montréal, travail qu'il n'aimait pas. « Malgré toutes mes connaissances, j'ai manqué de ressources pour répondre à mes attentes. J'ai dû baisser la barre et faire des concessions », affirme-t-il.

Vous voulez **ACHETER** ou **VENDRE** votre permis de taxi ?
Acquization.biz www.acquization.biz

Et **FINANCER** la transaction ?
FIN TAXI www.fintaxi.com

FIN TAXI REMBOURSE une partie
ou la totalité des frais d'inscription à Acquization.biz

Pour en savoir plus www.fintaxi.com
ou appelez au **1 866 227-2091**

Payant le taxi ?

Tous les trois sont propriétaires d'un permis de taxi, d'une valeur d'environ 220 000 dollars, qui varie selon sa disponibilité sur le marché. S'ajoutent la location ou l'achat d'une voiture récente, l'équipement de communication, l'entretien, l'essence, les assurances, les plaques, les pièces, les réparations, les taxes, les frais de cotisations pour le centre de répartition d'appels comme Diamond, Hochelaga ou autres. Certains conducteurs se consolent avec le choix du lieu de travail, des horaires flexibles malgré les journées de douze heures et la possibilité de travailler à leur compte.

Père de cinq enfants, M. Raymond se considère chanceux d'avoir deux emplois. « La plupart des chauffeurs sont parents. Ils doivent faire de nombreuses heures pour assurer leur gagne-pain et arriver à survivre avec la flambée de l'essence. Il n'y a aucun soutien financier de la part des autorités afin d'aider les chauffeurs à acheter leur voiture, à payer leur assurance, etc. », déplore-t-il. Ibrahim Saghbini explique également que la montée du prix du carburant a un réel impact sur ses recettes. « Depuis cet été, je perds environ quinze dollars par jour. Faites le calcul ! » Ayant un deuxième emploi dans le domaine de l'imprimerie depuis maintenant 12 ans, Colette L'Archevêque ajoute même que le prix de base atteindra bientôt trois dollars et peut-être un peu plus (NDLR : la CTQ a depuis majoré ses tarifs à 3,15 \$).

Total de 25 dollars SVP

Jean-Jacques Raymond ne s'attarde pas aux clients qui ne paient pas, Ibrahim Saghbini non plus. Ce dernier rit chaque fois de voir le client filer comme un éclair, ce qui lui rappelle son enfance lorsqu'il était âgé de neuf ans. Il courait tellement vite que ses amis étaient incapables de le rattraper. En revanche, n'ayant pas la langue dans sa poche, Colette L'Archevêque tient elle à récupérer ses avoirs, payables uniquement en argent ! Une fois, un jeune est sorti de sa voiture sans payer. Afin de « lui faire une peur », elle a avancé son véhicule près de lui, de sorte qu'il se retrouve coincé entre sa voiture et la clôture qui longe le trottoir. "Je vous assure qu'il m'a payé!", s'indigne-t-elle.

En 24 ans d'expériences, la reine de la cocasserie possède bien des tours dans son sac. À ses débuts dans le métier, les hommes aimaient bien lui faire des blagues. Ils lui ont légué un appel pour aller chercher quelques femmes. Colette L'Archevêque s'est alors rendue sur place. Les clientes ont embarqué dans sa voiture. La passagère, assise à sa droite, lui a passé son bras derrière le cou.

Mme L'Archevêque s'est tournée vers elle et lui a lancé : « Cherches-tu un taxi ou bien une femme ? ». La dame a rétorqué « les deux ». Elle a proposé à Colette de les accompagner en Ontario, voyage payé, une offre incontournable ! Colette l'a regardée droit dans les yeux et lui a coupé l'herbe sous le pied : « Non, donne-moi ce que tu me dois, point à la ligne ». Lorsqu'elle est revenue, alors que les chauffeurs de la station riaient aux éclats, Colette L'Archevêque, sur un ton détaché, leur a répondu : « Croyez-vous que j'étais incapable de me défendre ? ».

L'habit ne fait pas le moine

Plonger dans l'inconnu est le quotidien du taxi. Pour leur part, Jean-Jacques Raymond et Colette L'Archevêque ont choisi de travailler les jours de fins de semaines et de privilégier certains quartiers montréalais. « J'essaie d'éviter les bars, les gens qui sont saouls et qui divaguent », spécifie M. Raymond. De son côté, Ibrahim Saghbini, taxi de nuit au centre-ville, est aux aguets. Dans ce métier, le jugement est difficile et la première impression souvent trompeuse. « Les chauffeurs de taxi évitent d'embarquer des punks. Dernièrement, j'ai embarqué un punk et il m'a bien payé, 33 dollars et un bon pourboire. J'ai même eu une belle conversation avec lui. » Victime de quelques violences physiques, ce sont souvent les gens qui ont consommé qui l'attaquent ou qui s'attaquent entre eux. Une fois, raconte-t-il, un couple dans la jeune trentaine monte à bord dans son taxi. Tous les deux colériques, ils crient, se chicanent et veulent s'arracher la tête. La femme se met à frapper son conjoint de toutes ses forces. L'homme sort son couteau et veut l'égorger. Sur un ton décidé, Ibrahim Saghbini leur demande de se calmer, ou bien, il appelle la police. « Le couple s'est vite réconcilié », termine-t-il.

Pour l'amour du métier

Pour Ibrahim Saghbini, être pris dans le trafic, mettre sa patience à rude épreuve et faire du taxi ne remplacent aucunement ses aspirations de jeunesse. « C'est difficile de changer de métier. Je dois faire vivre ma famille », affirme ce père de trois jeunes filles. D'un autre côté, même si Jean-Jacques Raymond ne comprend toujours pas pourquoi les jeunes au Québec traînent dans les rues, deviennent squeegees et signent des baux avant d'avoir atteint la majorité, il adore le taxi. Ce métier l'aide à adopter une meilleure attitude et compréhension envers certaines réalités. « Nous avons beaucoup de défauts les Haïtiens, mais nous aimons les gens », s'exclame-t-il.

Cette joie s'applique aussi dans le cas de Colette L'Archevêque, heureuse de pouvoir arrêter le taximètre pour consoler l'homme qui pleure sa maîtresse, celui qui vient de perdre sa bien-aimée ou bien celui déprimé par la vie.

Cette dernière, sensible à l'imprévu du métier, diminuera peut-être ses heures de travail au cours des prochaines années, mais ne compte pas prendre sa retraite bientôt !

général taximètre inc

- **Vente et réparation de taximètres**
- **Installation de taximètres et radios**
- **Fabrication de lanternons**

**Général Taximètre Inc.
est mandataire de la CTQ**

NOUVEAU

- **Taximètre Pulsar**
- **Système de caméra de sécurité pour taxi à partir de **36^{,65}\$ par mois****
- **Plancher de vinyle (6 choix de couleurs)**
- **Installation de support pour vélo**
- **Installation d'attache-remorque**



**1258, Laurier Est
Montréal • Québec • H2J 1H1
Tél. : (514) 523-2681
Fax. : (514) 523-0113**



RAPPORT

SUR LA LOI CONCERNANT LES SERVICES DE TRANSPORT PAR TAXI

Le 2 novembre dernier, le ministre des Transports du Québec, M. Michel Després, a déposé à l'Assemblée nationale le rapport sur la Loi concernant les services de transport par taxi.

Ce rapport est le résultat d'une réflexion issue de la consultation qui a eu lieu à l'automne 2004 auprès de représentants des propriétaires, des chauffeurs, des intermédiaires en services de transport par taxi et des clientèles utilisatrices des divers services de transport par taxi. Les partenaires institutionnels du Ministère ont également été consultés.

Le rapport, qui comporte au-delà d'une soixantaine de propositions, brosse un portrait de la situation actuelle dans l'industrie et précise les effets de la mise en application de la Loi. Il fait également état des commentaires et suggestions recueillis auprès des personnes consultées et il confirme la nécessité de maintenir la Loi en vigueur.

Au moment du dépôt du rapport, deux propositions ont fait l'objet d'une annonce de la part du ministre Michel Després. Il s'agit de la mise en place de la **Table de concertation de l'industrie du transport par taxi**, dont les membres seront des représentants des propriétaires et des chauffeurs de taxi, des travailleurs du transport en limousine et du transport adapté, ainsi que des clientèles utilisatrices des divers services de transport par taxi. Cette table aura pour mandat général de conseiller le ministre sur la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport. Le ministre s'est également engagé à prendre les mesures nécessaires afin que la **formation relative au transport des personnes ayant des limitations** soit offerte à l'ensemble des chauffeurs de taxi au cours des prochains mois.

DAME RENVERSÉE PAR UN CAMION

Le 21 septembre dernier, le Coroner Paul G. Dionne déposait son rapport d'investigation à la suite du décès de Mme Ruzene-Rose Ickovic, une citoyenne écrasée à mort par un camion en descendant d'un taxi.

Le 27 août 2004, Mme Ickovic se trouve à bord d'un taxi au centre-ville de Montréal. Le taxi s'immobilise face au 705, rue Sainte-Catherine Ouest, dans la voie située du côté nord de la rue, alors qu'un camion-remorque s'immobilise quelques mètres derrière lui. C'est la compagne de Mme Ickovic qui descend la première, pour se diriger vers l'arrière du taxi et prendre la marchette de Mme Ickovic dans le coffre, ouvert de l'intérieur par le chauffeur. Pendant ce temps, Mme Ickovic est encore dans le taxi, vraisemblablement pour payer la course. Puis, elle descend du côté droit et se dirige à son tour vers le coffre pour prendre sa marchette. À ce moment, la compagne de Mme Ickovic se rend sur le trottoir et fait un signe au chauffeur qui interprète ce geste comme un signe qu'il peut quitter les lieux, ce qu'il fait. Le chauffeur du camion voit démarrer le taxi, mais ne voit pas Mme Ickovic qui est encore dans la rue. Il démarre à son tour et la heurte mortellement en la traînant sur une distance de 2 mètres.

Le coroner Dionne demande au BTR d'intensifier la surveillance des chauffeurs de taxi

Dans son rapport, le coroner émet l'opinion suivante : « Par ailleurs, le soussigné ne peut que se demander pourquoi un chauffeur de taxi n'a pas la courtoisie d'aider deux vieilles dames à quitter son véhicule moteur surtout au moment où il les laisse en plein milieu d'une voie de circulation ! Évidemment, nous sommes dans le gros bon sens et la courtoisie ». Et il ajoute : «...Le Bureau du taxi a même le pouvoir de suspendre le permis de travail d'un chauffeur de taxi qui a une récidive à une infraction lorsqu'il ne dépose pas un client dans un endroit sécuritaire ! »

Le coroner écrit : « Je recommande que le Bureau du taxi intensifie l'application de son code d'éthique et je recommande au Service de police de la Ville de Montréal de s'assurer que le règlement soit suivi ». Le BTR s'est donc conformé aux directives du coroner et depuis le 19 octobre 2005, les inspecteurs portent une attention particulière aux infractions suivantes :

Art 116(2) : *Chauffeur, n'ayant pas descendu de son véhicule et ouvert les portières pour faire monter ou descendre une personne handicapée, à mobilité réduite ou âgée*

Art 116(2) : *Chauffeur, n'ayant pas descendu de son véhicule taxi et ouvert les portières pour faire monter ou descendre une femme enceinte ou enfant en bas âge*

Art 116(4) : *Chauffeur ne cueillant pas ou ne déposant pas les bagages du client sur le trottoir*

Art 116(4) : *Chauffeur ne plaçant pas les bagages du client dans le taxi*

Art 116(5) : *Chauffeur ne refermant pas les portières ou ne s'assurant pas que les portières sont fermées*

Art 116(8) : *Chauffeur déposant le client à un endroit non sécuritaire...*

Pour toutes ces infractions, les inspecteurs ont émis une fiche avec avis pour la 1^{ère} fois et constat d'infraction à la 2^e offense.



Bouchard Assurances inc. Spécialistes en assurance taxi



Assurance-taxi globale professionnelle conçue spécialement pour rencontrer les besoins reliés aux activités d'une entreprise de taxi. Découvrez les caractéristiques de cette police à « trois têtes ».

- 1 Assurance automobile FPQ #1
- 2 Responsabilité pour biens confiés
- 3 Responsabilité civile d'entreprise

De plus...

- Choix varié de protections et de franchises
- Réparateur de votre choix
- Rapidité de règlement des sinistres
- Indemnité de 50 \$ par jour pour la perte résultant de l'immobilisation de votre véhicule (pertes non-responsables et responsables).

Tél. : (514) 766-7669 • Téléc. : (514) 766-7270 • Sans frais : 1-800-567-5046

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Information touristique

Internet : www.tourisme-montreal.org

Téléphone : (514) 873-2015 /
1 877 BONJOUR (266-5687)

Calendrier des événements

www.tourisme-montreal.org/evenements

Deux bureaux de renseignements touristiques

BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE VIEUX-MONTRÉAL

174, rue Notre-Dame E., angle place Jacques-Cartier

Renseignements et publications :

Guide touristique, Carte touristique, *Quoi faire à Montréal*, Carte musées Montréal, etc. Toutes ces publications sont maintenant disponibles.

CENTRE INFOTOURISTE

1255, rue Peel

Renseignements et publications :

Réservation de chambres d'hôtel, visites guidées, bureau de change, croisières, agences de voyages, location de voitures, Guide touristique, Carte touristique, *Quoi faire à Montréal*, Carte musées Montréal, etc. On peut aussi se procurer les publications de Tourisme Québec.

CAFÉS INTERNET

Presse café

1001, boul. de Maisonneuve Ouest
(514) 844-8751

1801, boul. de Maisonneuve Ouest
(514) 931-6650

Van Houtte

251, rue Saint-Jacques Ouest
(514) 282-2020

Cyber Stanley

1437, rue Stanley
(514) 840-8888

Micro Café.ca

1155, boul. René-Lévesque Ouest
(514) 992-6399

REMBOURSEMENT DE TAXE

Agence du revenu du Canada

www.cra-arc.gc.ca/visiteurs

Boutique Hors Taxes IGL

www.igldutyfree.com

National, service de remboursement de taxes

www.nationaltaxrefund.com

Premier

www.taxfree-services.ca

DES NOUVELLES...

Le Château Ramezay fête ses 300 ans

280, rue Notre-Dame Est
(514) 861-3708

www.chateauramezay.qc.ca

Le Château Ramezay, résidence du Gouverneur aux premiers temps de la Nouvelle-France et devenue musée en 1895, célèbre ses 300 ans cette année. Pour l'occasion, une rose nommée Ramezay a été créée.

Plaisirs d'hiver au Parc du Mont Royal

Voie Camillien-Houde à partir de l'est, ou chemin Remembrance à partir de l'ouest
(514) 843-8240

www.lemontroyal.qc.ca

Bien situé au cœur de la ville, le mont Royal abrite un immense parc que les Montréalais adorent fréquenter en toutes saisons. En hiver, on peut y patiner sur le Lac-aux-Castors ou sur la toute nouvelle glace artificielle qui sera inaugurée en 2006. On peut y louer des patins et autres équipements de plein air. Il est aussi possible de faire des randonnées de nuit en raquettes pour découvrir les beautés du parc et admirer la ville.

Décorations de Noël dans les vitrines, les édifices et les squares

Une tournée des vitrines des rues commerçantes vous permettra de voir des décors au design moderne de certains grands magasins de la rue Sainte-Catherine ou encore des décors plus traditionnels comme la vitrine animée du magasin Ogilvy, dans laquelle s'activent des petits animaux automates de peluche — une tradition qui a plus de 50 ans. Les édifices à bureaux et les squares sont tout aussi colorés en cette période de l'année. L'Avenue McGill College, entre autres, est illuminée de milliers de lumières et débouche sur le sapin géant de la Place Ville Marie.

RESTAURANTS

Menus du temps des Fêtes

La plupart des restaurants du centre-ville et du Vieux-Montréal sont ouverts pendant la période des Fêtes, nombre d'entre eux proposant même des menus spéciaux pour Noël, la Saint-Sylvestre et le Jour de l'An.

La cuisine traditionnelle québécoise en vedette :

Le Cabaret du Roy

363, rue de la Commune Est, (514) 907-9000

www.oyez.ca

Au Pied de Cochon

536, avenue Duluth Est, (514) 281-1114

www.aupieddecochon.ca

Le Québec est reconnu pour faire de la période des Fêtes une célébration de la cuisine traditionnelle. Des restaurants montréalais ont à cœur ce patrimoine culinaire et en font profiter leur clientèle tout au long de l'année. Que ce soit dans l'atmosphère de la Nouvelle-France avec les festins animés du Cabaret du Roy ou encore dans l'ambiance bistro du restaurant Au pied de cochon où Martin Picard réinvente la cuisine de nos grand-mères, le temps des Fêtes est le moment idéal pour découvrir cette tradition culinaire.

Suite 701

Le Place d'Armes Hôtel & Suites
55, rue Saint-Jacques, (514) 842-1887

www.hotelplacedarmes.com

Situé à l'hôtel Place d'Armes, ce nouveau bar attire les gens branchés par son style urbain contemporain. On peut y déguster des tapas préparés par l'équipe du réputé restaurant Aix Cuisine du Terroir. Situé à l'hôtel Place d'Armes, ce nouveau bar attire les gens branchés par son style urbain contemporain. On peut y déguster des tapas préparés par l'équipe du réputé restaurant Aix Cuisine du Terroir.

MAGASINAGE

Des galeries d'art dans un lieu chargé d'histoire

www.vieux-montreal.qc.ca

Le Vieux-Montréal est un véritable paradis pour les passionnés d'art. On y trouve des galeries spécialisées en peinture, art inuit, meubles anciens ou encore en métiers d'art. Principalement regroupées le long de la rue Saint-Paul, ces galeries plairont à l'amateur, qu'il préfère les propositions classiques ou les formes plus contemporaines.

Da fourrure recyclée, un must!

3000, rue St-Antoine Ouest

www.harricana.qc.ca

Reconnue internationalement, la griffe *Harricana* de la designer Mariouche Gagné se compose exclusivement de vêtements et d'objets faits à partir de fourrures recyclées. Chaque peau est choisie, nettoyée et traitée avant d'entrer dans la confection d'une veste, d'un chapeau ou d'un ourson. Une belle façon de perpétuer la tradition avec une conscience écologique tout à fait contemporaine.

Où trouver des objets de culte ?

L'Oratoire Saint-Joseph du Mont-Royal
3800, chemin Queen-Mary, (514) 733-8211

www.saint-joseph.org

Desmarais & Robitaille

60, rue Notre-Dame Ouest, (514) 845-3194

www.desmarais-robitaille.com

À l'affût...

La période de Noël nous rappelle que la ville aux cent clochers a été façonnée par la tradition chrétienne. Aujourd'hui, on peut trouver des objets de culte à la boutique de l'Oratoire Saint-Joseph ainsi que chez Desmarais & Robitaille qui se spécialise dans la conception, la fabrication et la vente d'objets liturgiques depuis près de cent ans.

Quand la ville souterraine devient une destination shopping

Le centre-ville est une destination incontournable à longueur d'année grâce à son réseau piétonnier intérieur. À l'abri des intempéries, du froid ou de la canicule, les corridors du réseau donnent accès à plus de 1 700 magasins et boutiques, en plus d'une multitude de restaurants ainsi qu'à certains grands hôtels.

ÇA SE PASSE AU PALAIS DES CONGRÈS

THE 137TH ANNUAL MEETING OF THE AMERICAN PHILOLOGICAL ASSOCIATION (APA)

5 au 8 janvier 2006 – 2 500 délégués

92^E CONGRÈS ANNUEL –

SEMAINE DU PAPIER 2006 (ATPPC)

6 au 10 février 2006 – 5 000 délégués

À l'affût...

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

SOUS LE SOLEIL, EXACTEMENT – LE PAYSAGE EN PROVENCE, DU CLASSICISME À LA MODERNITÉ (1750–1920)

Jusqu'au 8 janvier 2006

Musée des beaux-arts de Montréal – Près de 200 œuvres de peintres renommés ayant tous succombé aux charmes de la lumière et du paysage provençal.

EXPOSITION DE CRÊCHES DE NOËL

Jusqu'au 26 février 2006

Musée de l'Oratoire – Exposition de 290 crèches de Noël en provenance de 110 pays.

JULES VERNE, LE ROMAN DE LA MER

Jusqu'au 20 avril 2006

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal – Une exposition majeure décrivant les liens profonds qui unissaient l'écrivain à l'histoire, à la science et à la mer.

FÊTE DES NEIGES DE MONTRÉAL

28 janvier au 12 février 2006

Parc Jean-Drapeau – Des personnages enjoués et colorés nous invitent à célébrer l'hiver dans le décor pittoresque du parc Jean-Drapeau.

ANSELM KIEFER

11 février au 7 mai 2006

Musée d'art contemporain de Montréal – Une quarantaine d'œuvres retrace le parcours artistique d'Anselm Kiefer, sur une période d'environ trente ans dans les domaines de la peinture, la photographie, la sculpture, etc.

FESTIVAL MONTRÉAL EN LUMIÈRE

16 au 26 février 2006

Divers endroits à Montréal – Des centaines d'activités gastronomiques et vinicoles, des spectacles, des expositions et des concerts hors pair sont offerts.

PAPILLONS EN LIBERTÉ

23 février au 30 avril 2006

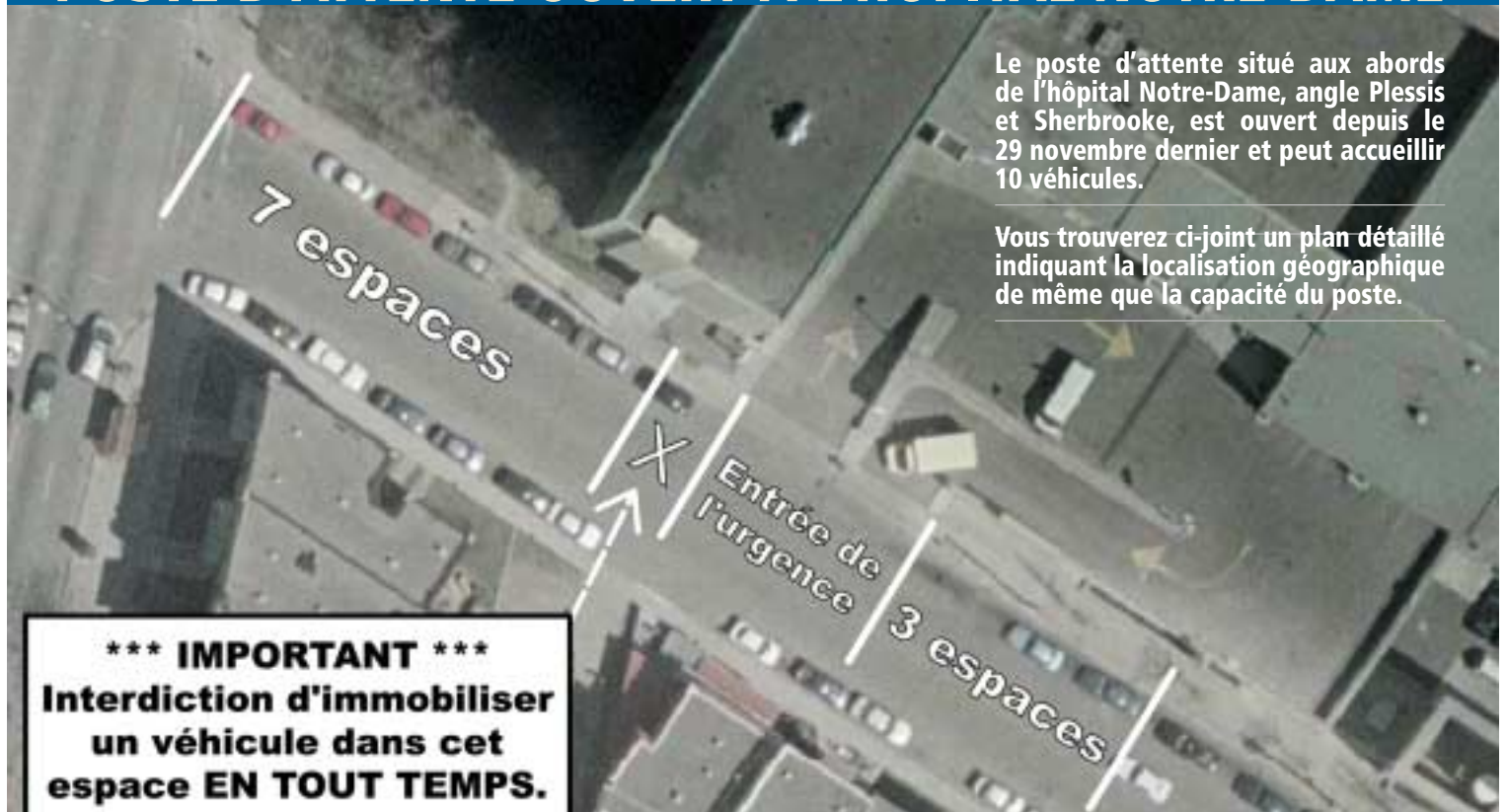
Jardin botanique de Montréal – Des milliers de papillons colorés déambulent parmi les plantes exotiques. Découvrez aussi les formes et les couleurs incroyables de quelques-unes des plus belles chenilles du monde.

LES SYMPHONIES PORTUAIRES

26 février au 5 mars 2006

Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal – Œuvre musicale pour les sirènes des bateaux hivernant devant le musée et celles des trains du Port.

POSTE D'ATTENTE OUVERT À L'HOPITAL NOTRE-DAME



Le poste d'attente situé aux abords de l'hôpital Notre-Dame, angle Plessis et Sherbrooke, est ouvert depuis le 29 novembre dernier et peut accueillir 10 véhicules.

Vous trouverez ci-joint un plan détaillé indiquant la localisation géographique de même que la capacité du poste.

ANGLE PLESSIS ET SHERBROOKE



Transport illégal par taxi

LE BTR NE CHÔME PAS !

Au cours des dernières semaines, le Bureau du taxi et du remorquage a multiplié les opérations pour enrayer le transport illégal.

La première de celles-ci s'est amorcée le 11 novembre alors que le chauffeur d'une fourgonnette de marque Ford, affichant en gros caractère les mots « Cargo Taxi » se présente à l'entrée de l'immeuble du Journal de Montréal, au 4545, rue Frontenac, vers 11 h 00. Il fait alors monter à bord de son véhicule 3 individus désireux de se rendre à l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau pour prendre un vol en direction de Las Vegas.

Les inspecteurs, présents lors du départ sur la rue Frontenac, entament la filature du véhicule suspect jusqu'à l'aéroport. À leur arrivée, ils constatent que les trois passagers descendent de la fourgonnette.

Il n'en fallait pas plus pour que les inspecteurs, aidés de leur collègue du SPVM, interviennent dès que la camionnette quitte l'aéroport par la rampe des départs. Après les vérifications d'usage, le véhicule est saisi en vertu de la *Loi concernant les services de transport par taxi*.

Puis, le 18 novembre 2005, une seconde opération se met en branle quand un individu se présente au 5500, avenue Westminster, dans le secteur Côte Saint-Luc, pour y prendre un client avec ses bagages désirant se rendre à l'aéroport Pierre-Elliott Trudeau pour un voyage d'affaire à Toronto.

Les inspecteurs postés non loin notent que le scénario est à chaque fois le même. Après l'arrivée du véhicule suspect, ils prennent en photo le client montant à bord du véhicule, une Pontiac Grand Prix 2003. Ils entreprennent alors la filature jusqu'à l'aéroport où un comité d'accueil, composé d'un véhicule de police, d'une remorqueuse et des inspecteurs du BTR, les attend.

Comme dans les autres cas de saisie, le véhicule suspect a quitté les lieux attaché à la remorqueuse.

Le 1^{er} décembre, le BTR intervient dans une autre histoire de transport illégal qui se déroule cette fois devant un restaurant du 8100 Boul. Pie IX. Sur les lieux, un inspecteur du Bureau du taxi et du remorquage attend une Honda Odyssey 1999 de couleur grise.

Lorsque le véhicule se présente et que le passager monte à bord, l'inspecteur saisit sa caméra et photographie toute l'opération.

Une fois arrivé à l'aéroport, le client descend du véhicule. Ce dernier quitte les lieux pour se faire intercepter presque aussitôt par les inspecteurs du BTR, lesquels sont accompagnés de policiers du SPVM et de la fidèle remorqueuse.

Le lendemain matin, les inspecteurs du BTR se présentent au 1695, avenue du Mont-Royal Est, pour enquêter sur un nouveau cas de transport illégal. Ils y repèrent un véhicule correspondant en tout point au véhicule recherché, une Hyundai Elantra Brun dans laquelle s'apprête à monter un individu.

Lorsque la voiture quitte les lieux, les inspecteurs démarrent en trombe, notent la direction prise par le véhicule et le suivent de loin dans la circulation pour ne pas se faire remarquer.

Constatant que la voiture prend la direction de l'aéroport, ils avisent leurs collègues des autres unités d'inspecteurs du BTR, ainsi que les policiers, pour organiser l'interception.

Toute l'équipe prend position au bas de la rampe des départs. Lorsque le client descend de la fourgonnette et que celle-ci quitte les lieux, le chauffeur voit apparaître une voiture patrouille, les véhicules du BTR...et la remorqueuse.



Si vous désirez raconter des faits en relation avec des activités de transport illégal, n'hésitez pas à communiquer avec nos services au 514-280-6600.

Taxi!



FIN TAXI
sec

L'avenue à emprunter pour...

le **financement**
ou **refinancement**
de votre **permis de taxi**

jusqu'à
150 000 \$
PARTOUT AU QUÉBEC*

Une solution
simple et
rapide

Chez FinTaxi,
c'est **VOUS**
qui êtes important!

FINTAXI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE
FINANCÉE PAR LE FONDUS DE SOLIDARITÉ FTQ

* CE MONTANT VARIE SELON LE TERRITOIRE ET PEUT CHANGER SANS PRÉAVIS

(514) 353-2757

1 866 227-2091

info@fintaxi.com

www.fintaxi.com

LE GROSSISTE

LE PRIX LE PLUS BAS AU CANADA 1-888-GROSSISTE

CHEVROLET 2004
IMPALA

9 900\$



ou 165\$/mois, o\$ comptant.

CHEVROLET 2003
VENTURE

9 900\$



ou 165\$/mois, o\$ comptant.

TOYOTA 2002
CAMRY

12 900\$



ou 248\$/mois, o\$ comptant.

FORD 2004
FREESTAR

10 900\$



ou 181\$/mois, o\$ comptant.

NISSAN 2002
ALTIMA

12 900\$



ou 215\$/mois, o\$ comptant.

FORD 2003
WINDSTAR

9 900\$



ou 165\$/mois, o\$ comptant.

DODGE 2003
CARAVAN

9 900\$



ou 165\$/mois, o\$ comptant.

CHRYSLER 2004
SEBRING

10 900\$



ou 181\$/mois, o\$ comptant.

FORD 2003
TAURUS

7 900\$



ou 131\$/mois, o\$ comptant.

OUVERT 7 JOURS PAR SEMAINE



Exclus frais d'achat 385\$.

* Photos à titre indicatif

WWW.MTLAUTOPRIX.COM

4900 MÉTROPOLITAIN / COIN VIAU • 514 593-9020

Les petites annonces

À VENDRE

Permis A-5 Coop de l'Est avec Camry. Le tout avec ou sans voiture.
Tél.: (514) 378-8275

Van Ford Windstar 2000 adapté avec rampe.
Prix : 5 000 \$. L. Emond.
Tél.: (450) 967-1570 Cellulaire : (514) 817-9379

Permis A-11 (Atlas Company). Prix : 230 000 \$.
Mostafa : (514) 244-2140

Mercedes 1992 / S 420 très propre, 4 portes.
Bleu extérieur, beige intérieur. 11 700 \$ négo.
Yannick : 728-9460

Permis A-11 avec Toyota Camry 2000.
Tél.: (514) 899-5026. Laisser message.

Permis A-11 avec Boisjoli. Taximètre radio et auto. Nouvelle transmission, moteur et pneus. Prix : 230 000 \$.
Tél.: (514) 999-7067

Permis A-11 Coop Montréal avec Camry 2003 ou sans voiture.
Tél.: (514) 295-1841

Permis T 02 Longueuil Taxi Union Pontiac Montana 1999.
Tél.: (450) 687-9259

RECHERCHÉ

Chauffeur très sérieux cherche **taxi single**.
Laisser message.
Sadki Mohamed : (514) 523-9468

Taxi single avec compagnie dans A-11.
Grégory : 377-7407

RECHERCHÉ

Chauffeur sérieux cherche **taxi single** à louer. Boisjoli ou Hochelaga. Prêt à faire du transport adapté.
Tél. : (514) 836-4021.

Chauffeur avec expérience cherche un **taxi fantôme** pour week-end seulement ou avec association.
Contactez-moi au (514) 582-3044.

I need a **taxi with company or not** for Thursday Night, Friday Night & Saturday in Côte Saint-Luc Area. Good car and reasonable price).
Tél. : 583-3955

Cherche **taxi single**. Chauffeur sérieux et mature. Mohamed.
Tél. : (514) 354-0471 Cellulaire : (514) 249-9586

Je cherche un **taxi single** à louer. Je suis sérieux et responsable.
Tél. : (514) 356-6784 Cellulaire : (514) 924-6202

Cherche **3 chauffeurs** pour shift de jour. Voiture Camry 4 culindres. José.
Tél. : (514) 993-3711

Chauffeur d'expérience honnête et père de famille à la recherche d'un **taxi single** ou shift de soir (Diamond)
Tél. : 593-9159

Chauffeur A-12 Lachine Taxi. Jour, soir ou fin de semaine. Permanent, temporaire ou occasionnel. Voiture Toyota Camry. Gerald.
Tél. : 562-3340 ou 637-4444

Cherche taxi Diamond single. Siamak.
Tél. : (514) 636-8561 Cellulaire : 757-8561

RECHERCHÉ

Driver with excellent record looking for **taxi A-11** or company single or shift. M. Kheilae.
Tél.: (819) 327-5409

Chauffeur cherche **taxi à louer**. Single, company or not. Richard.
Tél.: 933-2174

Chauffeur cherche **Pontiac VIP single** ou Diamond. Selva Kandasamy.
Tél.: (514) 743-7054

Je cherche **taxi single à louer**. Sérieux et responsable. Hamdy Abdallah.
Tél.: (514) 356-6784 Cellulaire : (514) 924-6202

Chauffeur sérieux, propre, chef de famille, cherche **taxi single** ou shift de soir.
Tél.: (514) 723-3033 Cellulaire : (514) 264-3033

Chauffeur cherche à **louer Pontiac VIP** jour. Matt.
Tél.: 323-8177

Chauffeur de jour habitant Mtl-Nord. **Toyota Camry 2004 A-11** / radio. Sabek Abdelmajjo.
Tél.: (514) 852-4163 Cellulaire : (514) 581-4896

Je cherche **taxi single**. Fandal Dess.
Tél.: 244-0739

Je cherche **taxi à louer A-11** ou fin de semaine. Tél. : (514) 323-3677

Je cherche taxi single à louer jour soir ou single. Mohammed.
Tél. : (514) 842-1547

Chauffeur sérieux et responsable cherche **taxi pour fin de semaine**. M. Assé.
Tél.: (450) 728-0149 Cellulaire : (514) 585-0413



Desjardins
Caisse populaire
Allard-Saint Paul

2645 rue Allard
Montréal (Québec)
H4E 2L7

Arrondissement Sud-Ouest

FINANCEMENT

C'EST FACILE, INFORMEZ-VOUS !

(514) 765-3577 poste 254

RÉPARTITION DES APPELS PAR ÉCRAN

LA COUR SUPÉRIEURE JUGE L'APPAREIL SÉCURITAIRE

Le 31 octobre dernier, la Cour supérieure rendait un important jugement sur l'utilisation, par un intermédiaire en service de taxi, d'un nouvel appareil de marque Kenwood lui permettant de communiquer les appels à ses chauffeurs par le biais d'un écran. Ainsi, lorsque cet intermédiaire reçoit un appel, il l'envoie sur l'écran installé dans la voiture taxi et le chauffeur peut lire le message indiquant par exemple les coordonnées du client, comme le nom, le numéro de téléphone de même que l'adresse où il doit se rendre pour prendre le client.

Cette cause implique douze détenteurs de permis de taxi ou chauffeurs de taxi faisant affaire avec Radio Taxi Union Ltée (Taxi Union), une entreprise de la rive sud de Montréal.

Les douze requérants contestent la décision de Taxi Union de recourir à l'utilisation de cet écran depuis 2003 pour la répartition des appels, invoquant trois arguments, soit que l'appareil en question contrevient aux dispositions de l'article 439 du Code de la sécurité routière; que l'utilisation de ces appareils met leur sécurité en péril; que le nouveau système manque de transparence et dans certains cas, permet la discrimination.

Pour sa part, Taxi Union plaide que l'appareil n'est aucunement contraire à l'article 439 du Code de la sécurité routière du Québec et nie quelque forme de discrimination, d'arbitraire ou de manque de transparence.

La preuve analysée par le juge Gille Hébert indique que l'écran mis en service dans les voitures de Taxi Union ne semble pas, à prime abord, mettre en cause la sécurité du chauffeur. À ce propos, le juge Hébert écrit :

« L'évolution de la législation entre 1981 et aujourd'hui indique qu'originellement, le législateur voulait éviter qu'un individu puisse à la fois conduire un véhicule sur un chemin public et s'intéresser à une émission de télévision.

Puis, avec l'arrivée en masse des écrans cathodiques, la prohibition s'est élargie pour éviter qu'un conducteur regarde un film tout en conduisant. »

Le texte actuel de l'article 439 vise à empêcher que le conducteur puisse voir directement ou indirectement l'image qui est transmise sur l'écran; ainsi, les enfants se trouvant sur la banquette arrière d'une camionnette

familiale peuvent visualiser un film transmis sur un écran situé entre les deux banquettes et ce en permettant à l'un des parents de conduire en toute sécurité.

Dans son argumentation, Kenwood soutient avec raison que le texte anglais de l'article 439 traduit mieux que le texte français l'intention du législateur. Il faut distinguer entre des images ou des pictogrammes et des chiffres et des lettres. »

Dans ce contexte, le juge Hébert se dit d'avis que les images et les pictogrammes captent l'attention du conducteur, ce qui n'est pas le cas lorsqu'un écran affiche des chiffres ou des lettres.

Il poursuit : *« Les informations apparaissant sur le taximètre sont identiques à celles apparaissant sur l'appareil Kenwood: des chiffres et des lettres, et non pas des images. Se limitant à statuer sur la question qui lui est soumise, soit la légalité de l'appareil Kenwood, le tribunal conclut que cet appareil ne contrevient pas à l'article 439 C.S.R. »*

Sécurité

Au plan de la sécurité, le témoignage du représentant de la firme Kenwood indique que l'appareil n'a pas été conçu pour être utilisé lorsque le véhicule est en mouvement, bien que l'appareil soit fonctionnel lorsque le véhicule roule. Mais il est préférable que le véhicule soit stationné à un poste d'attente pour que le chauffeur prenne connaissance du message. Si le véhicule est en mouvement au moment où le message est transmis sur l'écran, le chauffeur doit s'immobiliser pour lire ou relire le message.

« Évidemment, écrit le juge, si un chauffeur fait la lecture de messages alors qu'il roule à haute vitesse sur une voie achalandée, il le fait à ses risques et périls; mais alors, il ne faut pas blâmer l'appareil, il faut blâmer le chauffeur. »

Puisque les faits démontrent qu'aucun accident de la route impliquant des voitures faisant affaires avec Taxi Union et pouvant être imputable au système Kenwood n'a été répertorié au cours des deux dernières années et que les données à l'échelle canadienne ne révèle aucun accident attribuable au produit mis en service par Kenwood, l'argument du risque pour la sécurité des chauffeurs n'est pas retenu par la cour.

Puisque les requérants n'ont pas non plus été en mesure de démontrer un risque potentiel de discrimination par l'utilisation de cet appareil, la Cour supérieure rejette leurs demandes.



Rédaction
Richard Leblanc
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal

Production graphique
Cécile Dion

Impression
Le groupe SISCA

Taxi Le Journal est publié par le
Bureau du taxi et du remorquage
Ville de Montréal
4949, rue Molson
Montréal (Québec)
H1Y 3H6

Tél. : (514) 280-6600
Fax : (514) 280-6596

Taxi Le Journal est imprimé à
5 000 exemplaires, 4 fois l'an,
et distribué gratuitement aux
chauffeurs de taxi de l'île de
Montréal.

ISSN 1480-6193

OBTENEZ DU CAPITAL EN FINANÇANT VOTRE PERMIS DE TAXI.

1500
www.richard.com

fabrication
caniques sou-
dustrie lourde.
pieds de sur-
ent complet.
té pour jeune
ssocié.
-2999

de vente
vendre

**DIÉUDONNÉ, 45 ANS,
DÉTENTEUR D'UN
PERMIS DE TAXI,
RECHERCHE ROULOTTE
POUR AMENER SA FAMILLE
EN FLORIDE.**

514.382.6096

SERVICES

OFFRES D'EMPLOI

J
PR
- D
• E
• F
• G

Si vous êtes propriétaire d'un **permis de taxi**, vous aussi, tout comme Dieudonné, pourriez profiter de taux exceptionnels pour obtenir le capital nécessaire pour partir en vacances. Parlez-en tout simplement à votre conseiller de la Caisse populaire de l'Ouest de Villeray ou consultez notre site web: www.cpdov.com

514.382.6096

 **Desjardins**
Caisse populaire
de l'Ouest de Villeray

Woodland

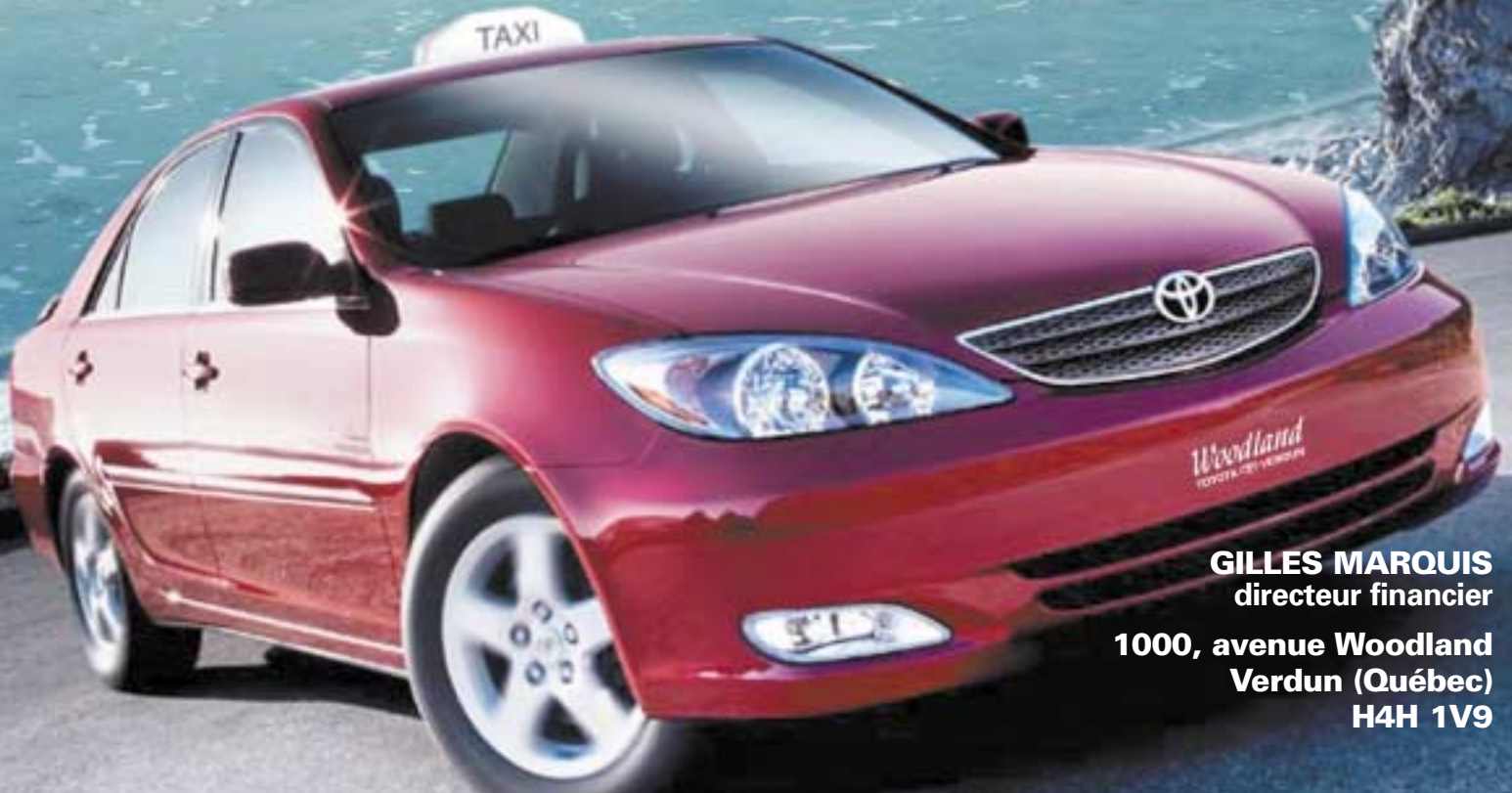
TOYOTA  VERDUN

EN AFFAIRES DEPUIS PLUS DE 30 ANS

**LE PLUS IMPORTANT CONCESSIONNAIRE D'AUTOS TAXI À MONTRÉAL
FINANCEMENT ET LIVRAISON RAPIDES • SERVICE VIP EXPRESS TAXI
PRIX SPÉCIAUX SUR PIÈCES POUR AUTOS TAXI
SERVICE COMPLET DE CARROSSERIE**

514-761-3444

www.woodlandtoyota.com



GILLES MARQUIS
directeur financier

**1000, avenue Woodland
Verdun (Québec)
H4H 1V9**

